

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 08 AVRIL 2021

2021 -40 MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'AUDITS ENERGETIQUES PAR LES ADHERENTS DU SYDELA

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 08 avril, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel 1^{er} avril 2021, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 20

Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay

Délégués titulaires absents :

Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de Sud Retz Atlantique
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Secrétaire de séance : Monsieur Frédérick DUNET

Affichage le 09 avril 2021

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-34,

Vu les délibérations n°2017-34 du 6 juillet 2017 et n°2018-63 du 20 décembre 2018 du Comité Syndical,

Vu les statuts du SYDELA, notamment son article 6-3,

Considérant qu'il est autorisé aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière de distribution publique de l'énergie, de réaliser ou de faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie.

Considérant que depuis 2017, le SYDELA met à disposition de ses adhérents un service de réalisation d'audits énergétiques.

Considérant que le service « transition énergétique » du SYDELA vise à accompagner ses collectivités adhérentes dans la gestion énergétique de leur patrimoine, notamment par le biais de la mise à disposition de conseillers en énergie partagée.

Considérant que la réalisation des audits est actuellement financée comme suit :

- Prise en charge à hauteur de 20% du coût global des audits énergétiques par le SYDELA.
- Prise en charge à hauteur de 80% du coût global des audits énergétiques par les collectivités adhérentes.
- Financement complémentaire de tiers, minorant le montant de prise en charge de la collectivité adhérente.
- Prise en charge à 100% du coût global des études « diagnostic des usages » par les collectivités adhérentes.

Considérant qu'était octroyé jusqu'en 2021 un aide de l'ADEME à hauteur de 30% mais que l'enveloppe s'avère à ce jour épuisée.

Considérant qu'existe une nécessité de faire évoluer les modalités de remboursement de frais des audits pour s'adapter aux programmes de financement par des tiers.

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **De maintenir le principe de prise en charge par le SYDELA du coût des audits énergétiques à hauteur de 20 % du montant TTC**
- **D'approuver le principe d'un remboursement desdits coûts d'audits énergétiques par les adhérents du SYDELA à hauteur de 80% du montant TTC minoré le cas échéant des financements complémentaires de tiers (ADEME, Région, FNCCR ou autres)**
- **De maintenir le principe d'une prise en charge intégrale par la Collectivité adhérente des coûts TTC des diagnostics des usages**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20210408-2021-40-DE
Date de télétransmission : 09/04/2021
Date de réception préfecture : 09/04/2021